



Résiliation de mandat de gestion locative immobilière

Par **Janeso10**, le **07/12/2021** à **22:44**

Bonjour,

Propriétaire d'une villa avec jardin, j'ai mis en place un mandat de gestion avec une agence immobilière. Depuis 2013, 2 locataires y ont séjourné. Le premier a quitté les lieux en laissant une ardoise de 12000€ de travaux que j'ai honoré; s'y sont ajoutés les frais d'huissier et de poursuites restées vaines par insolvabilité (sic). Le second est parti avec 2 loyers impayés et 7000 € de réparations en janv 2021. Mi-septembre, un nouveau locataire est entré dans le logement. La société a unilatéralement et sans m'en informer de quelque façon que ce soit effectué des travaux de plomberie et autres, y compris l'achat d'un nouvel évier et robinetterie pour un montant important car fin octobre le versement réalisé sur mon compte bancaire a été de 239€ au lieu de 1239€ ! Ayant interpellé le responsable du service gestion sur la raison de ces travaux non signalés sur l'EDL d'entrée, il m'a bafouillé des propos peu convaincants sans plus de retours sur le manque de communication. Fin du mois de novembre le versement reçu a cette fois été de 175€ toujours sans explication, information, ni facture ou relevé de gestion. Sachant que des travaux relevant de la responsabilité du locataire précédent n'avaient pas été réalisés, que les loyers des mois de avril et mai 2020 n'avaient toujours pas été réglés à leur départ en sus, je me propose de résilier le mandat de gestion réactualisé en nov 2019 pour mauvaise exécution du mandat reçu par absence de vérification des obligations du locataire en cours de bail et manque de réactivité dans la gestion des loyers impayés.

Ainsi libellé ce motif est-il recevable par un tribunal?

Je précise que je vise à obtenir un règlement à l'amiable avec cette agence sans pénalités.

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **oyster**, le **08/12/2021** à **07:44**

Bonjour,

Le mandat de gestion comporte une assurance loyers impayés ?